II

(Communications)

COMMUNICATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

COMMISSION EUROPÉENNE

Retrait de la notification d'une opération de concentration

(Affaire M.9162 — Fincantieri/Chantiers de l'Atlantique)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2021/C 47/03)

Règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil

Le 25 septembre 2019, la Commission européenne a reçu notification ([1]), conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([2]) («règlement sur les concentrations d'un projet de concentration.

Le 30 octobre 2019, la Commission a décidé d'engager une procédure ([3]) en vertu de l'article 6, paragraphe 1, point c), du règlement sur les concentrations. Le 2 février 2021, la partie notifiante a informé la Commission du retrait de sa notification et lui a démontré qu'elle avait abandonné la concentration.

([1]) JO C C 331 du 2.10.2019, p. 6.
([2]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1.
([3]) JO C C 382 du 11.11.2019, p. 2.